IMMO BRÈVES

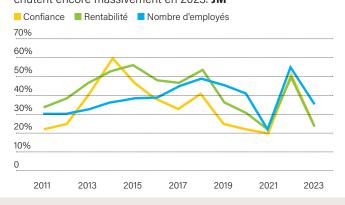


UNE VOLÉE DE PLUS POUR L'INS-TITUT D'ÉTUDES IMMOBILIÈRES

Le 28 novembre dernier, les seize lauréats de l'Institut d'études immobilières ont pu fêter ensemble leur remise de diplôme. Une cérémonie organisée à l'hôtel Métropole en la présence du conseiller d'Etat en charge du territoire (et ancien élève) Antonio Hodgers. C'est donc revêtu de toges et de toques à l'américaine que Delphine Balavoine, Guillaume Barazzone, Chloé Caveng, Louis Comte, Jérôme Glaus, Nicolas Hervieu-Causse, David Mamane, Eva Mustajbegovic, Geneviève Reynaud, Guillaume Rychner, Maxime Veysset, Julien Waeber, Gregory Wandfluh, Yannick Wavre, Aurélien Wünsche et Camille Pasquali, se sont vu remettre leurs précieux sésames. Les prix La Foncière, Acanthe et Promotion Implenia ont également été décernés. JM

LE SECTEUR IMMOBILIER EUROPÉEN S'ENFONCE DANS LA CRISE

La nouvelle étude «Emerging Trends in Real Estate 2023» de PwC et de l'Urban Land Institute constate que le climat sur le front des investissements s'est dégradé ces derniers mois. Les coûts de l'immobilier ont continué à augmenter et les liquidités ont baissé. La crise touche désormais tous les secteurs et a privé l'industrie immobilière de ses «valeurs refuges», à savoir les bâtiments logistiques et résidentiels. De nombreux investisseurs attendent désormais une clarification des prix et des rendements mais, tant que l'ampleur de la récession ne sera pas claire, ces incertitudes persisteront. Selon les estimations des spécialistes, la rentabilité s'effondrera de 24% au cours des 12 prochains mois et le nombre d'employés diminuera de 35%. En outre, les personnes interrogées s'attendent à ce que les activités de développement, déjà ralenties, chutent encore massivement en 2023. **JM**





UN ACCORD CONCILIE PANNEAUX SOLAIRES ET PATRIMOINE

Fin novembre, les membres de la commission de l'énergie et des Services industriels, conjointement avec le département du territoire genevois, ont trouvé un accord donnant un cadre clair aux propriétaires immobiliers qui souhaitent installer des panneaux solaires sur leur toiture. Les bâtiments situés dans les villages protégés et dans la zone de protection des rives du lac ne seront donc plus soumis à autorisation de construire. Exception faite: dans ces deux secteurs, pour les bâtiments protégés par le canton ou la Confédération, ainsi que ceux situés dans un plan de site. Il s'agit des zones protégées de la Vieille-Ville et de la ceinture fazyste, du Vieux-Carouge, des sites d'importance nationale, des plans de site et des bâtiments protégés pour euxmêmes, qui totalisent 15% des bâtiments du canton. **JM**

DR